

Journal anarcho-syndicaliste

BP 48 - 54002 NANCY CEDEX

Confédération Nationale du Travail

Association Internationale des Travailleurs

ÉDITORIAL

Ce numéro des *Nouvelles du Chat* est entièrement consacré aux Bourses du Travail. Outre le compte-rendu du meeting qui s'est tenu salle Raugraff le mercredi 15 avril à 20h 30, meeting animé par Germinal PICA, vous trouverez un historique assez révélateur sur la Bourse du Travail de Nancy qui aura tout de même fonctionné... à peine un an. Or, la CNT développe aujourd'hui un projet de cet ordre, qu'elle en discute avec d'autres organisations de Nancy. Il a donc semblé souhaitable que, parallèlement à ce dossier, elle expose le fruit actuel de ses recherches anarcho-syndicalistes en pleine élaboration.

N'en déplaise à un certain nombre d'organisations, la CNT propose la création, à Nancy, d'une Maison des Associations qui reposerait sur la libre association de personnes constituée d'adhérents à titre individuel. Cette association de type 1901 aurait donc pour but de créer une maison autogérée permettant le développement de luttes notamment sur les thèmes suivants : antifascisme ; défense des Sans (papiers, emplois, abris, ...); développement et diffusion d'une culture alternative (théâtre, musique, littérature, etc.); encouragement des luttes antihierarchiques sous toutes leurs formes dans un but de transformation sociale radicale ; développement d'une vraie solidarité horizontale qui se concrétiserait principalement lors des combats communs que nous mènerons. En bref, être le germe d'une révolution cette fois sociale impliquant la destruction totale du capitalisme.

Tout en constatant qu'un certain nombre d'organisations conteste non seulement ses propositions mais aussi sa seule présence, la CNT souhaite que le mode de fonctionnement de cette maison repose bien évidemment sur le principe des assemblées générales souveraines décidant de tout ce qui concerne la gestion interne de la maison et des luttes qui pourraient s'y développer. Notamment, l'AG déciderait de l'allocation de locaux à des organisations demandeuses ; de l'adhésion de nouveaux membres ; de l'élection d'un bureau dont le mandat serait précis, concernant uniquement les tâches de gestion des locaux et aucunement de l'orientation politique et sociale de la maison. Comme il se doit, ce mandat serait révocable à tout instant. L'obtention de cette maison pourrait être l'achat collectif d'un local par souscription, l'organisation de concerts, etc. La CNT pense que la maison devrait fonctionner sans subvention, les raisons en étant évidentes (cf. article *Meeting sur les Bourses du Travail*, "Chronologie rapide, 1908"). Le principe de l'adhésion personnelle et non pas par organisation permettrait de toucher des personnes isolées et de nombreux sympathisants qui, pour une raison ou une autre, ne veulent pas s'affilier à nos organisations respectives.

BOURSE DU TRAVAIL DE NANCY - SYNDICATS OUVRIERS D'AVANT-GUERRE

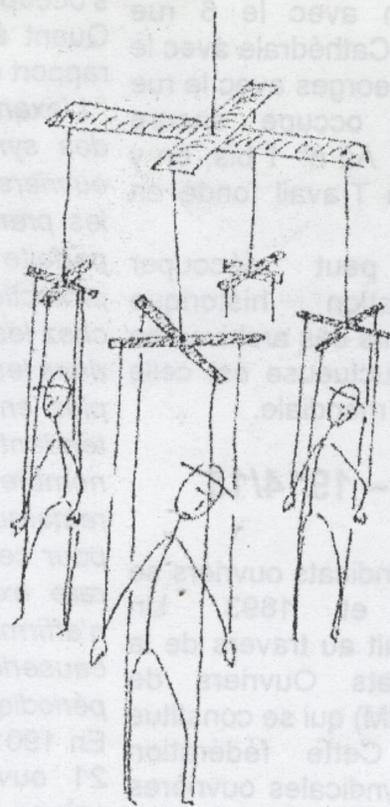
Les Bourses du Travail en France

Les Bourses du Travail datent de la fin du XIX^{ème} siècle. Leur service premier était celui de bureau de placement. Elles sont de ce point de vue une réponse aux bureaux de placement privés existants, totalement soumis au patronat.

géographique. Les services qu'elles proposent sont variés : caisses de secours pour les ouvriers voyageurs, pour les ouvriers grévistes, pour les ouvriers chômeurs, lieux de renseignements sur les droits du travail et du travailleur, lieux de mobilisation. On y donne des cours professionnels et généraux, on y met des bibliothèques, les syndicats

aux besoins de la population ouvrière de l'époque. Elles reçoivent généralement des subventions de la part de l'état et des municipalités, ce qui ne va pas sans poser problème dans les périodes de luttes.

Les premières furent celles de Paris et Nîmes en 1887. En 1892, on en dénombre 14 situées principalement dans les villes du sud. Dix d'entre elles se constituent en fédération lors du congrès des Bourses du Travail de Saint-Etienne les 7 et 8 février 1892. Lors de ce congrès, on précisa notamment l'attitude qu'entendaient adopter les Bourses du Travail à l'égard des pouvoirs publics : "Considérant que les Bourses du Travail doivent être absolument indépendantes pour rendre les services qu'on en attend ; considérant que cette institution constitue la seule réforme que les travailleurs aient arraché à la classe dirigeante ; le congrès des Bourses du Travail des 7 et 8 février 1892 déclare que les travailleurs doivent repousser

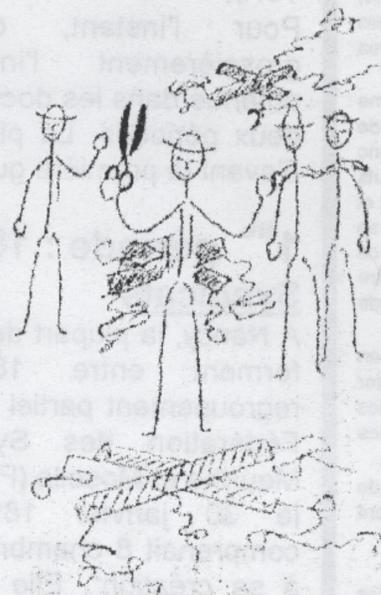


REPRESENTATION

Mais le rôle et les services des Bourses du Travail à cette époque ne sont pas que cela. Elles sont aussi des organismes locaux de rencontres interprofessionnelles et intercorporatives entre personnes d'un même lieu

ouvriers s'y réunissent. Des dispensaires médicaux se mettent aussi en place pour lutter contre les accidents du travail non reconnus comme tels. On y fait des représentations théâtrales, des fêtes, etc. Bref, les Bourses du travail ont pour rôle de répondre

AUTOGESTION



Dans ce numéro

Editorial

La Bourse du Travail de Nancy

Meeting sur les Bourses du Travail

La CNT et la Maison des Associations

Divers

MEETING SUR LES BOURSES DU TRAVAIL

(Salle Raugraff, le 15 avril 1998, 20 heures 30)

PAR GERMINAL PICA (compte rendu)

A l'invitation de la CNT, Germinal Pica a exposé le résultat de ses recherches (maîtrise d'Histoire) sur les Bourses du Travail. Egalement inspiré du livre de Fernand Pelloutier la conférence a présenté une chronologie des principaux événements qui ont contribué à la naissance et au fonctionnement des Bourses du Travail et leurs buts.

A leur création, les Bourses du Travail avaient comme buts principaux la formation et l'éducation des travailleurs (il faut acquérir "la science de son malheur"), et leur syndicalisation. En 1887, année des premières Bourses du Travail, on comptait 250000 syndiqués, travaillant pour la plupart dans des petites entreprises. En effet, à part le secteur des mines et du textile, la France était encore essentiellement un pays rural et la durée quotidienne du travail était de 14 heures. La culture ouvrière était issue des corporations de métier et les militants syndicaux des anarcho-syndicalistes. Les Bourses se sont donc construites avec les principes de renouvellement des mandats (rotation des tâches) et d'indépendance vis-à-vis des partis politiques. Financièrement, elles fonctionnaient grâce aux cotisations syndicales et surtout avec des subventions communales.

CHRONOLOGIE RAPIDE :

1880 et après : retour de nombreux militants déportés après la Commune (1870) ; leur action sera très importante pour la création des Bourses.

1884 : loi Waldeck-Rousseau : légalisation des syndicats.

1887 : 1^{ères} Bourses du Travail dont celle du Château d'eau à Paris.

1900 : on compte 52 Bourses.

1908 : graves répressions anti-ouvrières (Clémenceau), en particulier, suppression de subventions pour plusieurs Bourses. Les adhérents des Bourses ont de nombreux débats au sujet de ces subventions qui se révèlent être plus un moyen de contrôle qu'un avantage acquis.

1912 : la fédération des Bourses regroupe 60 % des syndiqués.

1914-1918 : boucherie durant laquelle un très grand nombre de militants seront éliminés. De plus, la révolution bolchévique semblera séduisante à beaucoup de militants syndicaux qui abandonneront les principes de l'anarcho-syndicalisme. Certaines Bourses se transforment en Maisons du Peuple.

1920-1930 : les Bourses du Travail encore existantes suivent en majorité l'évolution de la CGT. Stalinsation triomphante ; permanents rémunérés et non renouvelés.

Après 1930 : les fonctions des lieux encore appelés Bourses du Travail sont :

- locaux de syndicats représentatifs ;
- lieux de réunion accordés par ces syndicats ;
- formation des... permanents syndicaux.

FONCTIONNEMENT DES BOURSES :

A côté de la structure verticale des syndicats de métier (défense des travailleurs d'un même métier), les Bourses du Travail assuraient avec les Unions locales des syndicats un rôle horizontal : entraide local interprofessionnelle, formation générale, antimilitarisme (1914), etc. Quand leurs moyens humains et financiers le permettaient, elles remplissaient les fonctions suivantes :

- **Service de placement** : le patronat du XIX^{ème} siècle embauchait par le biais de ses propres bureaux de placement dont l'accès était payant. Les Bourses ont donc créé leur propre service de placement dans les buts suivants : supprimer les bureaux de placement patronaux et gérer gratuitement l'embauche ; inciter les ouvriers à se syndiquer (obligation d'être syndiqué pour bénéficier de ce service) ; pratiquer "l'interdiction syndicale", c'est-à-dire boycotter les entreprises où les salaires et les conditions de travail étaient plus honteuses qu'ailleurs.

- **Secours chômage** : les bourses offraient, en prélevant sur les cotisations syndicales, un soutien financier aux syndicalistes chômeurs. Elles menaient également des actions locales interprofessionnelles pour défendre les syndicalistes licenciés.

- **Le sou du soldat** : en cas d'incorporation de syndicalistes, les Bourses fournissaient un pécule durant leur "service".

- **Services médicaux**

- **Viaticum (ou viatique)** : une grande partie des membres des Bourses du Travail étaient des travailleurs du bâtiment itinérants : "les trimardeurs". Les Bourses leur offraient hébergement et repas sous réserve qu'ils aient 3 mois de cotisations à leur syndicat et que leur Bourse d'origine donne son accord.

- **Etudes statistique de placement** : les Bourses réalisaient ces statistiques afin d'informer leurs adhérents sur la situation économique et sociale locale.

- **Services d'enseignement** : les Bourses offraient des cours professionnels de perfectionnement destinés à contrer le Taylorisme en vigueur et à donner une vue d'ensemble sur le métier exercé (cours du soir) ; elles disposaient de bibliothèques sociale, économique et administrative ; elles organisaient des conférences et des débats sur les différentes théories sociales.

d'une façon absolue l'ingérence des pouvoirs administratifs et gouvernementaux dans le fonctionnement des Bourses - ingérence qui s'est manifestée par la déclaration d'utilité publique... [Loi Waldeck-Rousseau], invite les travailleurs à faire les plus énergiques efforts pour garantir l'entière indépendance des Bourses du Travail, et à les refuser des municipalités si celles-ci ou le gouvernement veulent s'immiscer dans leur fonctionnement."

En 1900, il existe 57 Bourses, 1000 syndicats ; en 1908, 150 Bourses, 2000 syndicats qui sont regroupés en une vaste Confédération Générale du Travail (CGT). La CGT et les Bourses du Travail fusionnent en 1902 mais restent deux sections distinctes. En 1914, les deux sections n'en font plus qu'une.

La Bourse du Travail de Nancy a une histoire bien particulière comparée aux autres. Revendiquée depuis 1893, c'est le... 10 août 1939 (!) qu'elle va voir le jour au numéro 7 de la rue Drouin (actuel n° 17). Bien entendu, elle n'a jamais vraiment fonctionné ! Le texte qui suit est un petit historique incomplet de cette Bourse fantôme et des syndicats ouvriers du début du siècle qui l'ont revendiquée. Toutes les informations présentées ici sont tirées des documents de l'époque que l'on peut consulter aux archives municipales de Nancy. Merci la mairie !

Syndicats et Bourse du Travail de Nancy

Une partie de l'histoire syndicale ouvrière nancéenne s'est passée dans les quartiers proches de la cathédrale et du centre ville. Quartier Saint Sébastien avec le 6 rue Clodion (actuelle crèche) ; Cathédrale avec le 1 rue du Manège ; Saint Georges avec la rue Drouin où la CGT y occupe encore aujourd'hui les n° 2 et 17. Au n° 1 bis, on y voit toujours le Cercle du Travail fondé en 1876.

Pour l'instant, on peut découper grossièrement l'information historique obtenue dans les documents des archives en deux périodes. La plus fructueuse est celle d'avant la première guerre mondiale.

1^{ère} période : 1884 - 1914/18

Syndicats

A Nancy, la plupart des syndicats ouvriers se forment entre 1884 et 1893. Un regroupement partiel se fait au travers de la Fédération des Syndicats Ouvriers de Meurthe et Moselle (FSOMM) qui se constitue le 30 janvier 1892. Cette fédération comprenait 8 chambres syndicales ouvrières à sa création². Elle regroupe près de 700 syndiqués, son siège est au 6 rue Clodion. Depuis août 1897, la FSOMM possède son journal bimensuel : " *L'Ouvrier de l'Est* ", un quatre pages format journal.

En 1898, on dénombre 16 syndicats ouvriers, 16 syndicats patronaux et 3 syndicats agricoles. Les divers rapports annuels du commissaire central au maire de Nancy sont d'une aide précieuse pour connaître la nature de ces trois types de syndicats ; concernant les syndicats ouvriers, voici ce que dit le

rapport du 8 février 1898 (à la veille des élections...) :

" Les tendances politiques des syndicats ouvriers de la ville de Nancy sont en apparence quelque peu flottantes quant à la nuance ; car, si elles semblent légèrement inclinées vers le socialisme en raison de la direction que certains membres de ces associations cherchent à leur donner, en réalité, celles-ci, du moins la grande majorité, restent très attachées à la politique représentée par leurs députés actuels [candidats modérés] qui paraissent avoir conservé toute leur confiance..."

ou encore celui du 14 janvier 1902 :

" En face des syndicats patronaux et poursuivant des avantages parallèles, apparaissent les associations syndicales ouvrières, dont une partie la plus militante a adhéré à la chambre fédérative, siège social 6 rue Clodion à Nancy. [...] Ces syndicats ne se sont occupés que de leurs caisses de secours, d'indemnités ou de [?] et n'ont traité que de questions d'ordre intérieur, intéressant les ouvriers de la corporation. [...] Bien que l'objet primordial de leur évolution soit l'amélioration de la situation ouvrière et l'étude des moyens professionnels pour y parvenir, il n'en est pas moins vrai que certains syndicats ouvriers locaux travaillés de temps à autre par des conférences exotiques, manifestent parfois des tendances dénotant chez leurs membres des idées plus avancées que celles dont ils étaient imbus précédemment. On n'y fait pas de politique toutefois."

L'activité des syndicats agricoles était de faire des achats groupés et parfois aussi de s'occuper de l'écoulement des produits. Quant à celle des syndicats patronaux³, le rapport du 14 janvier 1902 est assez clair :

" L'examen comparatif du fonctionnement des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers à Nancy, a permis de constater chez les premiers l'existence de l'entente la plus parfaite en ce qui touche la défense et la protection de leurs intérêts commerciaux ; chez les seconds, la solidarité la plus étroite dans les revendications et un mouvement de plus en plus actif vers la syndication [sic], tendant à opposer en cas de conflit le nombre à l'entente patronale. Il est à remarquer que les syndicats patronaux sont, pour ceux qui en font partie, sauf une très rare exception, des réunions de société, n'affirmant leur existence que par des causeries et des banquets organisés périodiquement par leurs membres."

En 1901 on compte 23 syndicats patronaux, 21 ouvriers et 5 agricoles (1905/1906 : grèves à Neuve-Maison).

Bourse du Travail

A Nancy, le 31 octobre 1893, une demande officielle parvient à la mairie de la part de la FSOMM. Elle demande la transformation du 6 rue Clodion en Bourse du Travail. Les autorités locales (préfecture et mairie) paraissent faire traîner les choses et se renseignent auprès des mairies des grandes villes.

Période 1893/1896 : négociations ?

A la dernière session de 1896, le conseil municipal décide la création d'un bureau de placement gratuit géré par les syndicats ouvriers eux-mêmes et met des locaux au 6 rue Clodion à leur disposition. Ce bureau de placement gratuit démarre le 1^{er} février 1897.

Le 25 décembre 1897 la FSOMM publie dans *L'Ouvrier de l'Est* une demande au conseil municipal de crédits suffisants pour affecter un délégué permanent afin de répondre au succès du bureau de placement gratuit et pour la création d'un bureau de renseignements gratuits sur les droits et les devoirs du travail et de la législation en général. La question d'une Bourse du Travail est abordée à la séance du conseil municipal du 22 août 1898. Il est décidé de mettre en place une commission pour examen.

Période 1906/1907 : répression.

Les Bourses du Travail connaissent une grande vague de répression suite aux grandes manifestations réclamant les fameuses "8 heures de travail, 8 heures de loisirs, 8 heures de repos". Fermeture de 16 d'entre elles (par exemple : fermeture de celle de Châlons sur Marne pour sabotage).

2^{ème} période : 1919 - 1939/45

1919 : 24 syndicats ouvriers, 8000 syndiqués. En décembre, la nouvelle municipalité reçoit une lettre signée du secrétaire de l'Union (départementale) des Syndicats de Meurthe et Moselle (UD-SMM) et des secrétaires des syndicats adhérents⁴. L'UD-SMM est adhérente à la CGT. Elle siège au 2 rue Drouin, la Maison du Peuple financée par Charles Keller. L'UD-SMM, dans cette lettre, rappelle qu'en 1919, Nancy n'a toujours pas sa Bourse du Travail. Au cours de cette période, l'UL-SON (Union Locale des Syndicats Ouvriers de Nancy) fera plusieurs propositions d'immeubles à la mairie qui seront sans suite...

1936 : année du Front Populaire, année de grèves, même à Nancy. A la séance du conseil municipal du 26 novembre 1936 (maire : le Dr Schmitt), celui-ci vote l'acquisition de l'immeuble n° 7 de la rue Drouin pour le mettre à la disposition gratuite de l'UL-SON, adhérente à la CGT. Fait remarquable, on ne mentionne pas le nom de Bourse du Travail dans le registre des délibérations de cette séance historique, mais on invoque le manque de place pour réunir les nombreux adhérents de l'UL-SON. L'immeuble est taxé de vétusté et les travaux démarrent le 1^{er} avril 1938 aux frais de la municipalité. Le 6 avril, les locataires récalcitrants (4 ou 5) sont évacués. Un an plus tard, le 1^{er} mai 1939, la Bourse du Travail de Nancy, fraîche comme une rose, est là, enfin là. Le chauffage, l'éclairage et la consommation d'eau sont à la charge de la municipalité. L'UL-SON compte près de 18000 adhérents.

Le règlement de la Bourse du Travail est dressé par son Conseil d'Administration dans la séance du jeudi 10 août 1939.

Des documents attestent que les forces allemandes l'occupaient en janvier 1942.

Aujourd'hui, on ne sait même plus que l'immeuble qu'occupe la CGT au 17 rue Drouin s'est un jour appelé **BOURSE DU TRAVAIL**.

NOTES

1- Paris, Nîmes, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Saint-Etienne, Toulon, Marseille, Sètes, Nice, Roanne, Béziers et Cholet.

2- Tailleurs de pierres et maçons, Coupeurs en chaussures, Menuisiers charpentiers, Ameublement, Chaussures, Tailleurs de limes,

Chapeliers, Maraîchers, Mineurs, Métallurgistes et Typographes.

3- Par exemple : patrons boulangers, fabricants de chaussures, maîtres d'hôtel, marchands de vin, etc.

4- Chapeliers, Textile, Ameublement, Bâtiment, Chaussure, Eclairage électrique, Chauffeurs auto, Coiffeurs, Alimentation, Typographes, Cheminots, Gaz, Tramways, Métaux, Enseignement, Habillement, Lithographie, Boulangers.

VERS UNE MAISON AUTOGEREE

INTRODUCTION

Doit-on le répéter, la CNT est pour un syndicalisme global et par conséquent, ne se limitant pas au simple terrain économique et corporatif, elle (ses membres) s'investit à tous les niveaux de la société (économique, social, politique). Notamment, la promotion et le développement d'une réelle solidarité locale, intercorporative, lui semblent non seulement primordiaux mais essentiels dans une perspective de transformation sociale. Cet aspect, faisant cruellement défaut à Nancy, a été ressenti depuis longtemps par tous, mais s'est manifesté de manière bien plus dramatique lors du récent mouvement des chômeurs et précaires (comment expliquer l'impossibilité de réaliser un contact réel avec les salariés, à l'exception, et il faut le noter, de quelques contacts ponctuels avec les camarades du centre de tri), expliquant en partie son essoufflement. Toutefois, conclure que ce mouvement a échoué ne serait pas complètement vrai (faux ?). Au moins localement une idée a émergé et est au centre de nos discussions actuelles, à savoir une maison de la solidarité. Cette idée ayant fait son chemin, tout en se concrétisant au moins deux fois en cour de route, il semblerait donc que nous voulions tous une maison.

Que celle-ci soit nommée maison des associations (lesquelles ?), de la solidarité, des sans, des ensembles ou encore bourse du travail n'a que peu d'importance. Lorsque nous aurons défini et fait aboutir ce projet, le nom nous apparaîtra de lui même. D'autre part, la finalité de cette maison (ses buts, terrains d'action et raisons d'exister) porte en elle non seulement son futur nom, mais également, chose plus importante, implique son mode de fonctionnement. En quelque sorte, paraphrasant Alain :

"c'est la contrainte qui fait la force".

C'est pourquoi, il nous semble que la première des choses à faire est de définir le plus clairement possible les objectifs d'une telle aventure. Moins théoriques que pratiques, ceux-ci doivent être l'expression d'une volonté réelle et commune. Plusieurs thèmes sont ressortis des nombreuses discussions plus ou moins formelles que l'on a pu avoir, soit collectivement soit dans nos organisations respectives.

- La lutte antifasciste (qui semble être un des éléments les plus fédérateurs) ;

- La défense de tous les sans (papiers, emplois, logement, ...) et plus généralement de tous les exclus ;

- La promotion de la liberté de chacun et cela en luttant contre toute forme de discrimination (ethnique, sociale, sexuelle, hiérarchique) qu'elle soit explicite ou implicite ;

- La promotion et la diffusion d'une culture pour tous visant à l'émancipation et à la dignité de chacun ;

- Enfin, créer le lien nécessaire et développer une solidarité réelle (donc horizontale, de personne à personne), sur le plan local, entre les diverses parties du tissu social (chômeurs, précaires, salariés, étudiants, retraités, ...). La mise en commun de moyens logistiques tels que du matériel de propagande, de photocopies, d'ouvrages, n'est qu'un corollaire de ce qui précède. Cette solidarité se concrétiserait quotidiennement lors des diverses manifestations participant à la vie de la maison et en conformité avec ses axes de luttes et activités. Elle culminerait lors des combats communs menés pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés, dépassant les clivages corporatifs, politiques, religieux, comme ce fut le cas lors du mouvement des chômeurs et créant ainsi le noyau nécessaire pour une extension possible (on peut tout de même rêver).

Cette maison serait alors le centre " neutre " de la lutte, tant souhaité il n'y a pas si longtemps par tous les chômeurs prenant part au mouvement, à l'abri de toutes tentatives de manipulations et de récupérations politiques (que ce soit par un parti politique, un syndicat, ou encore toute autre forme d'association). En d'autres termes, seules les personnes impliquées directement dans leur mouvement décideraient de sa conduite et de la suite à lui donner, cette lutte étant autogérée par ses acteurs et non pas mise en scène de l'extérieur par une tierce personne (morale ou publique).

FONCTIONNEMENT

Nous allons essayer de montrer que si l'on veut atteindre les objectifs fixés précédemment, le seul moyen est d'instaurer une démocratie la plus directe possible et cela par le biais des assemblées générales souveraines (au passage je ne connais pas d'autre forme d'assemblée générale), les personnes décidant ainsi librement de leur propre sort et des orientations politiques, sociales et économiques de cette maison.

Celle-ci ne peut et ne doit fonctionner que s'il y a une réelle volonté de tous de s'y impliquer et travailler dans le sens de la réalisation de ces buts par tous les moyens qu'elle jugera nécessaire de se donner. Si cette maison ne vitote ou ne survit que par la volonté de quelques individus ou organisations (ce qui revient hélas trop souvent au même) il nous faudra alors conclure à l'échec de ce projet, les formes actuelles de collectifs (anti-FN, Sans-Papiers, ...) jouant déjà ce rôle avec les succès que l'on sait. D'autre part comment prétendre à la responsabilisation et à l'émancipation de tous (sans parler de la solidarité intercorporative de métier, d'organisation, d'affinité) si l'on refuse la parole à tous et bien plus si on ne la suscite pas. Les mêmes faisant tout pour la majorité, la représentant en quelque sorte. En ces temps où tout le monde n'a que le mot de citoyenneté à la bouche doit-on déléguer nos responsabilités et notre pouvoir à des organisations censées nous représenter ? Avons nous oublié le sens de ce mot ? Comment peut on espérer (ou simplement croire) qu'un mouvement peut être autogéré, c'est-à-dire autonome de toute influence ou pression extérieure, si le lieu qui l'accueille (temporairement ou à plus long terme) n'est pas lui même à l'abri de toutes pressions ? Pressions qui peuvent être d'ailleurs

délibérées ou plus simplement de fait. Cette volonté d'autogestion des luttes n'est pas comme on peut l'entendre ou le lire le simple fait de la manipulation malveillante, irresponsable et anarchisante de certaines organisations que je ne nommerais pas, mais bien au contraire la volonté de plus en plus marquée de prendre ses responsabilités et en quelque sorte son destin en main. Je le répète, l'un des leitmotivs des chômeurs n'était-il pas d'être à l'abri de toutes pressions et manipulations ? Et leur volonté de se prendre en charge eux-mêmes ne ressemblait-elle pas à de l'autogestion ? Qui se souvient du tollé général parmi les participants de la première occupation de l'ANPE et surtout pour quelles raisons ? Quand au mouvement des Sans-Papiers, ceux-ci ne se sont-ils pas investis pleinement dans leurs luttes, organisés en collectifs de Sans-Papiers, en décidant par eux-mêmes et pour eux-mêmes des moyens d'actions et des objectifs à atteindre (en l'occurrence obtenir des papiers). Les collectifs de soutien (comme leur nom l'indique) se forment ensuite (au moins sur la région parisienne). A ce propos, l'un des problèmes sur Nancy n'est-il pas que les Sans-Papiers manquent (si j'ose dire) cruellement à l'appel ? Et lorsqu'ils sont là, présent dans le collectif de soutien, ce dernier ne se pose-t-il pas trop comme un prestataire de service ? Il faudrait faire attention à ne pas tomber dans le piège du caritatif !

DE L'AG AU FÉDÉRALISME

Ou " la diversité source de richesse "

Fonctionner en assemblée générale souveraine n'exclut pas la délégation des tâches. Au contraire, les décisions d'AG (donc collectives) restent abstraites jusqu'à leur réalisation concrète par des individus mandatés pour cela. Celle-ci ne peut nécessiter dans certains cas qu'une personne, agissant ponctuellement (allez acheter le pain) ou quelque fois plusieurs personnes (s'il faut beaucoup de pains). Dans d'autres cas, la réalisation des décisions d'AG nécessite un suivi à plus long terme par une ou plusieurs personnes. Mais les mandats doivent toujours être les plus précis possibles (pour respecter le plus facilement les décisions de l'AG) et révocables à tout instant en cas de non respect du mandat ou lorsque l'AG l'aura décidé (il vaut mieux attaquer le feu dès qu'il se déclare plutôt qu'attendre sept ans, jusqu'à la prochaine élection !). D'autre part, la rotation des tâches évite que des monopoles d'influences et de compétences ne se créent, s'installent en générant ainsi une dictature molle du fait accompli et du spécialiste. De plus, cette rotation permet qu'à terme chacun participe et s'investisse dans le fonctionnement pratique de la maison, du projet commun. Elle est en quelque sorte formatrice et sociabilisante. De cette façon, un bureau de plusieurs personnes, avec un mandat de secrétariat et en aucun cas avec un caractère décisionnel, peut et doit être nommé par l'assemblée générale, gérant l'aspect matériel des locaux et assurant l'aspect administratif inhérent au fonctionnement de la maison. Nous pensons, et je le répète, qu'en aucun cas le bureau ne doit être le lieu des prises de décisions, d'orientations collectives.

Un des arguments les plus fantaisistes avancé contre le principe de l'assemblée générale souveraine est la possibilité qu'un groupe d'individus (en général fascistes) en grand nombre ne s'infilte dans celle-ci et profitant de leur supériorité numérique fassent voter des décisions contre nature. Restons sérieux, a-t-on déjà vu des fascistes pratiquer la démocratie directe ? Et quand bien même cela arriverait, il

faut encore que les décisions soient appliquées. Mais de manière plus profonde, je crois que cet argument traduit une méconnaissance de ce que doit être une assemblée générale souveraine. En effet, le vote dans une AG ne doit être utilisé que comme ultime recours afin de départager les différents points de vue. C'est en général un constat d'échec instaurant la célèbre dictature de la majorité sur une minorité" (ou plusieurs). L'idéal est d'aboutir à un consensus et cela en discutant longuement tous les arguments et en échangeant ses points de vues de manière la plus objective possible. Comment continuer à fonctionner avec des fascistes en notre sein (même si le vote est en notre faveur) ? Il ne faut pas se protéger contre une telle éventualité en pratiquant le non moins célèbre "une orga une voie" mais au contraire par nos pratiques quotidiennes de démocratie directe et d'action (directe ?) les dissuader de venir nous revoir. Faisons ce que nous disons faire et les camps seront alors bien séparés !

Une autre question se pose, qui paraît plus sérieuse, à savoir que deviennent les associations partie prenante et à l'origine de ce projet ? On pourrait dire : " Et bien elles disparaissent au profit des individus rendus responsables et dont le but est commun dans cette microsociété démocratique ". Mais je ne suis pas sûr de convaincre tout le monde par cette affirmation à laquelle je crois pourtant. Si l'intention de telle ou telle association est d'avoir une influence sur cette maison, avec les objectifs qu'elle s'est fixée, alors elle a tout intérêt à ce que ses membres intéressés, les plus nombreux possible, participent à ce projet. La première des raisons est que plus nombreuses seront les personnes qui s'investissent dans cette maison et plus elle aura de chance, dans un premier temps d'aboutir, ensuite de fonctionner et enfin d'atteindre ses objectifs. D'autre part cette situation aura le mérite de nous montrer quel poids réel, humain, ce projet représente (si nous sommes dix est-ce que cela vaut vraiment la peine d'essayer de se lancer dans cette aventure ?). Les tendances idéologiques, sociales, ..., seront représentées et éventuellement défendues par les divers individus affiliés à ces associations. Enfin, et je ne pense pas que la liste des arguments soit exhaustive, si nous voulons toucher des personnes qui jusque là ne sont adhérentes à aucune de nos organisations, n'est-ce pas là un moyen de les impliquer dans un projet commun ? Qui ne s'est jamais posé la question de savoir pourquoi tant de personnes ne franchissent pas le pas de l'adhésion (par exemple pensez à nos sympathisants respectifs).

Les reproches sont également de nature pratique, touchant essentiellement à la "lenteur" et à "l'efficacité" (ou plutôt devrais-je dire dans ce cas inefficacité) des AG souveraines. Pour l'efficacité, la question que l'on doit se poser est de savoir si celle-ci doit primer sur la

souveraineté populaire. En ce sens l'un des systèmes les plus efficaces (sous entendu éviter les discussions et les avis des personnes pour prendre vite une décision : qui ?) est vraisemblablement un pouvoir autocratique, une

seule personne décidant de tout pour tout le monde. Au passage il faudra alors une police musclée pour faire appliquer ces décisions. D'autre part, une dernière question quand à l'efficacité, les détracteurs ont-ils jamais pris la peine d'essayer ? Quand à la lenteur, les premières AG sont toujours plus lentes que les suivantes et ne dit-on pas que c'est en forgeant que l'on devient forgeron ?

Enfin pour terminer avec les reproches, que faire lorsqu'on est trop nombreux (par exemple des AG de 500 personnes) ? En préambule, plus nous serons nombreux à défendre notre projet et mieux ce sera. Ensuite, si nous ne pouvons plus fonctionner si nombreux, il faudra songer à se constituer en groupes de travail qui rendront des comptes aux autres lors des assemblées générales. Pour finir sur une note optimiste, lorsque nous serons 500 personnes dans cette maison est-ce que ça ne sera pas le moment d'en créer une autre, touchant ainsi de nouvelles personnes en des lieux jusque là inaccessibles ? Ces maisons pourraient alors se fédérer et créer ainsi un maillage serré de liens de solidarité.

CONCLUSION

L'idée d'une minorité éclairée œuvrant pour le bien commun et décidant pour tous nous répugnant, nous ne pouvons que l'exclure, ou elle, nous !

Bibliographie

- Fernand Pelloutier, Histoire des Bourses du Travail, réédition 1971, Gordon et Breach.
- Le Monde Libertaire, "Hors-Série", n° 9, décembre 97-janvier 98.
- Jacques Julliard, Les Origines du syndicalisme d'action directe, Poche Point, 1971.

Divers

- Le n° 2 des Temps Maudits, revue théorique de la CNT, est sorti. Si cela vous intéresse prenez contact avec la CNT Nancy.
- Le Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT, est en vente 10 F. Offre d'un abonnement gratuit de 3 mois. Contactez les mêmes (adresse dans l'en-tête du journal ou au 96, rue Saint Dizier).

Adresse nationale

33, rue des Vignoles
75020 Paris

INTERNET :

<http://www.altern.com/cnt>

E.MAIL

cnt@altern.org